

10^e séance du 12 février 1949 à 9 h.

Présidence: M.Nobs

Absent: M.Etter

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser

Clôture: 12.30

Procès-verbal:

Commission économique européenne

M. Petitpierre: La délégation écon. et financière est arrivée à conclusion que nous ne pouvons pas nous opposer à création organisme directeur. Mais Schuman a déclaré plus tard que France était opposée à cette proposition. Idem Grande-Bretagne et Suède. Notre délégation ne devra pas prendre d'initiative, et se borner à combattre proposition belge si elle est combattue. Certaines entreprises suisses (avec communistes) achètent marchandises dans pays alliés en vue de la transférer dans pays de l'est. Il faut intervenir. Base juridique existe, mais difficultés. La démarche américaine no 1, concernant l'interruption des relations économiques avec l'est, est liquidée, mais les USA s'attaquent maintenant aux voies de communication aériennes entre Oest et Est (refus concessions, etc.) Pour le moment, on ne nous demande rien. S'agirait pour nous de prendre des mesures autonomes. N'avons qu'une ligne avec l'est. USA recourent à voies détournées pour arriver à leurs fins. Pour ce qui concerne la conférence de Paris, je crois que ma présence aurait des avantages (geste de courtoisie, contacts avec collègues étrangers, avec Schuman (battre fer pendant qu'il est chaud). Les inconvénients allégués sont: rupture tradition, prise de position de la Suisse pour un bloc. L'est apprécierait mon abstention, mais pas l'ouest. On allègue aussi le précédent (argument sans pertinence). Les commissions affaires étrangères sont renseignées. Une évolution se produit. On est moins opposé. Il y a 2 conceptions de notre politique extérieure: celle de la stricte neutralité et celle selon laquelle la neutralité et la politique de neutralité sont des garanties précaires qu'il faut compléter en cherchant à assurer la restauration de l'Europe. Si je vais à Paris, je ferai probablement déclaration sur nos conceptions. Très troublé par cette question du voyage, vu l'importance qu'on y attache. Si CF est divisé, dois-je renoncer? Je ne sais.

M. Nobs: M. Etter m'a dit renoncer à son opposition au voyage, mais sans abandonner sa réserve quant au principe.

M. Celio: Il m'a fait la même déclaration. Je ne crois pas que voyage puisse avoir répercussion sérieuse sur notre conception de la neutralité. Possible que les discussions à Paris appellent mise au point par M. Petitpierre de la manière de voir de la Suisse. Voyages à l'étranger ne touchent pas nécessairement à neutralité. Examen de cas en cas. M. Petitpierre a raison vouloir observer réserve v/v. proposition Spaak.

M. de Steiger: J'ai été opposé d'emblée à proposition Spaak, qui tend à tout politiser. Aucun objet de l'ordre du jour n'appelle impérieusement présence de M. Petitpierre à Paris. Plutôt affaire de politesse. Essentiel que ce voyage ne soit pas un premier pas. D'accord que Suisse participe à restauration de l'Europe.

M. Rubattel: Présence de M. Petitpierre à Paris peut avoir utilité, mais ne change rien à nos principes. Ne s'agit que d'une nuance. M. Celio a raison de dire que nous allons à Paris pour empêcher une évolution fâcheuse. En allant assez tôt, nous empêcherons peut-être solutions abruptes plus tard. Utile de faire publier un communiqué par dép. politique. Déclaration éventuelle Petitpierre à Paris aurait grande importance en politique intérieure.

M. Nobs: Je veux surmonter mes appréhension en disant oui. Suis sûr que M. Petitpierre saura dire ce qu'il faut. Il peut être certain d'avoir le CF derrière lui.

M. Petitpierre: Ma déclaration devrait avoir un caractère économique. Ne pas provoquer débat sur notre neutralité. Stafford Cripps et ministre des Pays-Bas m'entreprendront sur questions délicates. Décider: Le CF m'autorise à partir; je me réserve de décider demain.



M.Nobs: Indispensable de rappeler que coopération n'altère pas notre neutralité. Le CN a aggravé de 90 mios. notre projet de réforme financière. Donc, ne pas donner à l'étranger l'impression que nous pouvons financer largement le commerce étranger.

M. de Steiger: Publier un communiqué avant, puis renseigner après le voyage le peuple suisse sur ce qui s'est passé, en disant que neutralité subsiste intégralement.

M. Rubattel: Lors de la 1re décision pour voyage de M. Petitpierre, avons décidé de prendre décision de cas en cas. Le rappeler dans le communiqué. Voyage donnera peut-être à la presse occasion de dire que les temps ont changé.

Union européenne.

M. Petitpierre: Des sondages sont entrepris auprès divers pays. J'ai dit à Schuman que notre attitude serait négative. Ambassadeur France à Londres a fait un demi-sondage auprès de Torrenté, qui a réagi négativement. Je l'ai approuvé. Suède a aussi adopté attitude négative.

Mouvement diplomatique.

M. Petitpierre: Naville doit rentrer de Caracas et aller à Beyrouth, où une légation sera créée pour Etats Syrie et Liban etc. (chargé d'affaires). Eventuellement, Fontanel ira à Beyrouth et Naville à Barcelone. Rezzonico ira à Caracas. Blanchard ira à Leopoldville. Envoyé Gressly à Pretoria. Secretan doit rentrer d'Egypte. L'envoyer peut-être à Budapest. Envoyer de Salis au Caire.

M. Celio: Ne pas réserver de Salais pour Paris?

M. Petitpierre: Burckhardt prolongera probablement son temps à Paris.

Berlin.

M. Petitpierre: Fermeture complète, y compris zone soviétique. Avons donné instructions pour louer appartement dans zone est aussi. Russes sur la défensive. Pas de danger militaire pour le moment. Pont aérien pourra fonctionner 2 ou 3 ans.

Procès Mindszenti.

M. Celio: Pouvons-nous manifester désapprobation pour refus autorisation assister au procès? Autoriser chancelier à dire que CF a pris acte avec étonnement refus autorisation et qu'il a saisi occasion pour s'associer à émotion ressentie dans le monde. Pas de critiques. La France s'est exprimée clairement.

M. Petitpierre: Avons été invité à nous faire représenter aux débats, mais on s'est ensuite arrangé pour refus accès à notre représentant. Pierre Nicole était peut-être présent? Je suis contre une déclaration CF, parce que nous sommes pris à partie dans le livre jaune. Ne pas susciter de litige. Pas de jugement de valeur sur actes d'un gouvernement étranger. Voie dangereuse.

M. de Steiger: Même avis que M. Petitpierre.

M. Rubattel: Sentimentalement, de l'avis de M. Celio. Mais n'avons rien fait jusqu'ici dans cas de ce genre. En outre, ce serait un peu tard. Le groupe parlementaire a pris les devants.

M. Nobs: Rien à ajouter.

Postulat commission finances CN.

M. Rubattel: Ce postulat concerne prélèvement sur les fonds. Où en est l'étude? Préparer réponse pour mars.

M. de Steiger: Essayons. Certains départements ne nous ont pas encore fourni documentation.

Négociations avec Grande-Bretagne.

M. Rubattel fait rapport sur état des négociations. Si nous cédon pour Grande-Bretagne risquons de créer précédent pour autres pays, risquons aussi invasion produits britanniques. Ne pas céder sur répartition des contingents, mais autoriser prise de contact pour tourisme et marchandises non essentielles. Si enterrpris par Stafford Cripps, M. Petitpierre devrait confirmer attitude délégation.

M. Nobs: Serait bon d'introduire des socialistes dans la délégation pour leur ouvrir les yeux sur nos difficultés.

Eglise de Flawil. Résolution.

M. Nobs: Ces gens demandent maintien interdiction exportation d'armes.

M. de Steiger: Ajouter texte réponse CF question Zigerli.

Trafic de transit avec l'est.

M. Nobs: Des hommes de paille s'occupent du transit de marchandises vers l'est. Pouvons-nous empêcher ce trafic?

M. Petitpierre: Oui, nous avons la base légale.

M. de Steiger: Je pense que c'est l'AF du 13 oct. 33. Désirons le savoir, car la chose nous intéresse du point de vue du financement du parti du travail et des grèves françaises.

M. Rubattel: Je demanderai rapport à division du commerce.

Décisions prises sur la base des propositions écrites.

- Politique	Retraite de Saussure
	Légation de Suisse à Stockholm. Rapport de gestion.
	Commission de conciliation italo-suisse-
- Militaire	Kleine Anfrage Deegen.
	Begnadigungsgesuch Veller.
Intérieur	Medizinalprüfungskommission.
- Justice et police	Neutralitätsverletzungs-Schäden.
Intérieur	Congrès de l'éducation en plein air.
- Militaire	Militärpflichtersatz HD und Angehörige Luftschutz.
- Justice et police	Beschwerde Matossi.

M. Kobelt: Il faut être très sévère pour des gens de ce rang. Les exemples de justice et police ne sont pas concluants. Il y en a d'autres. C'est l'art. 17 qui compte ici.

M. de Steiger: D'accord qu'il conviendrait d'éliminer ces gens-là de l'armée. Mais on ne peut alléguer un délit grave. C'est l'art. 16 qui entre en jeu. Ne pourrait-on pas reviser l'OM?

M. Petitpierre: Le DMF poursuit un but désirable. Eliminer de l'armée les officiers dangereux. Mais s'il faut un délit grave, la condition n'est guère remplie. Question d'appréciation, variant selon les cas. Revoir la disposition pour réserver plus grande liberté d'appréciation. Provisoirement, je suis pour la thèse DMF.

M. Celio: Même avis que M. Petitpierre. Il y a un délit grave. Je comprends les réserves de justice et police.

M. Rubattel: S'il n'y a pas de délit grave, il y a en tout cas situation insoutenable.

M. Nobs: Juridiquement, justice et police a raison. Mais considérer aussi les autres aspects. Matossi n'est pas digne d'une mesure de clémence. Je suis pour la thèse plus sévère, mais la pratique devra se conformer à cette décision. Reviser OM. A la majorité, vous décidez donc d'adopter la thèse DMF.

M. Kobelt: Pas possible de reviser l'art. OM actuellement. C'est plutôt une affaire de la pratique que de nature juridique. Examinerai la question.

M. de Steiger: La motion de delit grave n'est pas élastique. Dans les cas de ce genre, se fonder d'emblée sur l'art. 16.

Justice et police
Economie publique

Ausbürgerung Wenger.
Wirtschaftsverhandlungen mit der Trizone.

M. Nobs: La liste des délégués est assez longue, mais il n'y a pas de représentant ouvrier. Bringolf m'a dit de veiller à ce que ces milieux soient mieux représentés en rappelant la chose au département compétant.

M. Rubattel: La délégation est nombreuses à cause des questions à traiter. La revendication signalée par M. Nobs a déjà été examinée par CF. Situation du chef DEP vis-à-vis des associations économiques deviennent toujours plus difficiles, à cause de la concurrence des associations qui veulent toutes être suffisamment représentées. Chercher à envoyer comme délégués des personnes compétentes. Qui aurait qualité pour représenter les consommateurs?

M. Nobs: Mon département s'est opposé à envoi de délégation trop nombreuse, à cause des frais. Schulthess recourait à Jaggi. Déléguer Weber ou Schaer. Prendre ici ou là un représentant des coopératives. Pas d'exclusivisme. Socialistes voulaient être représentés dans délégation économique et financière. J'ai dit non.

M. Rubattel: La représentation de certains groupements a un aspect politique car elle appelle la représentation d'autres groupements.

* * *

M. Petitpierre: Le DMF pourrait un but désirable. Eliminer de l'armée les officiers dangereux. Mais s'il faut un delit grave, la condition n'est guère remplie. Question d'appréciation, variant selon les cas. Révoit la disposition pour réserver plus grand de liberté d'appréciation. Prévise, je suis pour la thèse DMF.

M. Celio: Même avis que M. Petitpierre. Il y a un delit grave. Je comprend les réserves de justice et police.
M. Rubattel: SI n'y a pas de delit grave, il y a en tout cas situation insoutenable.